

CONTRE LA PRÉCARITÉ

23.-

C'EST UN MINIMUM



PROTÉGEONS LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES

Votations du 27 septembre 2020

Tandis que l'UDC veut fermer les frontières pour soi-disant protéger les «résident-e-s» de la libre-circulation des personnes, les syndicats genevois répondent qu'une vraie protection contre la sous-enchère réside dans le renforcement des mesures d'accompagnement, et non dans leur affaiblissement. Véritable bouclier contre la précarité, le salaire minimum légal participera à ce nécessaire renforcement.

L'initiative fédérale de l'UDC dite «pour une immigration modérée» ne protégera les salarié-e-s ni du chômage, ni de la dégradation de l'environnement, ni de l'assèchement des assurances sociales, ni de la pénurie de logements, et

encore moins du dumping salarial. Bien au contraire, en précarisant le statut de séjour de milliers de salarié-e-s et en supprimant les mécanismes de protection des salaires, cette initiative exposera l'ensemble des salarié-e-s à plus d'inégalités, plus de pression sur l'emploi, et plus de sous-enchère salariale. Car l'UDC ne veut pas moins d'immigré-e-s; elle veut moins de droits pour tous les salarié-e-s, qu'ils-elles soient suisses, étrangers-ères, frontaliers-ères ou résident-e-s.

À l'inverse, l'initiative cantonale des syndicats genevois «23.- c'est un minimum!», soutenue par les partis de gauche, est une vraie réponse à la sous-enchère sala-

riale et à la crise économique. En instaurant un salaire minimum correspondant à CHF 4'182.- pour 42 heures hebdomadaires de travail en dessous duquel plus aucun employeur ne pourra aller, elle permet de lutter efficacement contre la précarité découlant des bas salaires pratiqués de manière éhontée par certains employeurs. En relevant le salaire de 30'000 salarié-e-s à Genève, cette initiative poussera l'ensemble des salaires vers le haut, stimulera la création d'emplois et limitera drastiquement la possibilité pour les employeurs de recruter à bas prix. Car ce sont bien les abus patronaux qui sont responsables du dumping, pas les salarié-e-s.

OUI

À L'INITIATIVE «23.- C'EST UN MINIMUM» POUR EN FINIR AVEC LES SALAIRES INDÉCENTS QUI NE PERMETTENT PAS DE VIVRE.

NON

À L'INITIATIVE CONTRE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES QUI DIVISE LES SALARIÉ-E-S ET DÉTRUIT LES PROTECTIONS CONTRE LE DUMPING.

Tout travail mérite salaire. Tout salaire devrait permettre d'en vivre.

OUI À UN SALAIRE MINIMUM LÉGAL DE CHF 23.- DE L'HEURE!

APRÈS LES APPLAUDIS- SEMENTS, PLACE AUX AUGMEN- TATIONS DE SALAIRE

Caissières, vendeuses, nettoyeuses, employées de maison, elles étaient en première ligne ce printemps lors de la crise de la COVID-19, souvent exposées sans grande protection durant les premières semaines, nous avons toutes et tous eu l'occasion de les applaudir à nos balcons. Avec cette initiative, nous avons la possibilité d'améliorer leurs salaires et de contribuer à revaloriser ces professions de l'ombre qui se sont révélées essentielles au fonctionnement de notre société.

À Genève, près de 10% des travailleurs-euses ont un salaire inférieur à CHF 23.- de l'heure, soit moins de CHF 4'000.- pour un plein temps. La moitié touche un salaire inférieur à CHF 3'500.-. Ces salaires ne permettent pas de vivre dignement sans recourir à de multiples aides publiques. L'initiative veut mettre fin à cette précarité résultant de salaires trop bas et à une politique salariale patronale qui reporte les coûts sociaux sur l'ensemble des contribuables.

Le partenariat social ne suffit pas
Près de la moitié des travailleuses ne sont pas protégées par une convention collective de travail. Dans plusieurs secteurs au bénéfice d'une CCT, comme par exemple l'hôtellerie-restauration ou le nettoyage, les salaires demeurent désespérément bas en raison de l'intransigeance des organisations patronales (cf. tableau ci-contre). Pour contraindre ces dernières à accorder un salaire digne à toutes et tous, un salaire minimum légal obligatoire est indispensable.

Les employé-e-s des branches à bas salaires ont besoin d'augmentations!

Branche	Salaire horaire*	Salaire mensuel brut (42h)	Augmentation salariale**
Initiative	23.-	4'186.-	
Blanchisseries	19.60	3'567.-	+ 619.-
Commerces de détail	22.01	4'007.-	+ 179.-
Coiffure	17.97	3'272.-	+ 914.-
Déménagements, coursiers	18.25	3'322.-	+ 864.-
Économie domestique	19.49	3'547.-	+ 639.-
Hôtellerie-restauration	20.65	3'759.-	+ 427.-
Nettoyage	21.61	3'933.-	+ 253.-
Travail temporaire	21.10	3'846.-	+ 340.-

Les salaires ci-dessus correspondent aux minima prévus dans les conventions collectives ou les contrats-types des branches concernées, pour 42 heures de travail par semaine.

Lorsqu'un 13^e salaire est prévu, il est ici inclus dans le salaire horaire/mensuel afin de permettre les comparaisons.

* selon CTT ou CCT, catégories de salaire inférieur à celui demandé par l'initiative (en général à l'engagement, sans formation).

** si l'initiative passe le 27 septembre.

TÉMOIGNAGES



Isabel Dias
Nettoyeuse

«J'étais dans la rue le 14 juin 2019 pour dire basta aux inégalités, parce que deux tiers des salaires inférieurs à CHF 4'000.- concernent des femmes. Je travaille comme nettoyeuse et mon salaire est à peine au-dessus du minimum de la convention collective: CHF 20.- par heure! Je ne crois plus aux promesses de mes patrons. Le 27 septembre, il faut voter OUI au salaire minimum de CHF 23.-!»

ÉGALITÉ



Damian Veiga Löffel
Collectif genevois Grève du climat

«L'UDC veut faire porter la responsabilité du changement climatique aux immigré-e-s. C'est faux! Il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, et le salaire minimum légal en est un élément essentiel.»

**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



Françoise Bassand
Employée domestique

«Je suis celle qui nettoie votre maison et vos toilettes, qui prend soin de votre mère, qui s'occupe de vos enfants, qui les nourrit et sèche leurs larmes quand vous partez au travail. Je suis celle qui vit au sous-sol, que vous ne voyez pas ou que vous ne voulez pas voir. Je suis celle qui vous permet de vivre votre vie, tandis que moi, je ne fais que survivre. Alors OUI, CHF 23.- cela devrait vraiment être un minimum!»

**JUSTICE
SOCIALE**



Mehdi Saadallah
Livreur

«Quand je vois le salaire de mi-sère que je gagne et les millions qu'encaisse la multinationale qui m'emploie, je me dis que le problème, ce ne sont pas mes collègues frontaliers... Il faut mettre des limites, en votant OUI au salaire minimum légal le 27 septembre!»

PROTECTION

Économie

SALAIRE MINIMUM LÉGAL: DES EFFETS POSITIFS SUR LES SALAIRES ET SUR L'EMPLOI

Contrairement à une idée reçue largement répandue par les opposants au principe d'un salaire minimum légal, ce dernier ne tire pas l'ensemble des salaires vers le bas ni ne détruit des emplois. Au contraire: en améliorant le pouvoir de négociation d'une part importante des travailleuses et travailleurs, c'est l'ensemble des salaires qui a tendance à augmenter. Une augmentation du pouvoir d'achat dont l'économie a particulièrement besoin pour recréer des emplois dans le contexte de crise économique découlant de la COVID-19.

Un plancher, pas un aimant

Le salaire minimum ne se substitue pas aux autres mécanismes collectifs et individuels de fixation des salaires, il viendra simplement fixer un plancher. Avec l'introduction d'un salaire minimum légal, les

salaires de misère ont disparu en Allemagne. Encore mieux: le nombre de personnes gagnant jusqu'à une fois et demie le salaire minimum a également augmenté.

Pas d'impact sur le chômage

Comme le démontrent de nombreux exemples réels, du canton de Neuchâtel à l'Allemagne en passant par les États-Unis, dans aucun pays ou aucune région, l'introduction d'un salaire minimum légal n'a eu d'impact négatif sur l'emploi. À Neuchâtel, le taux de chômage a évolué au même rythme que dans les cantons voisins. Rien de particulier n'a été observé après l'introduction du salaire minimum.

Pour recréer des emplois

Face aux effets économiques de la crise de la COVID-19, opposer revalorisation des bas salaires et

emplois est une grave erreur. Au contraire, augmenter le pouvoir d'achat aura des effets positifs sur l'économie et donc sur l'emploi. De nombreuses entreprises peuvent se le permettre. Et pour celles qui sont en réelles difficultés, d'autres mesures telles que la baisse des loyers commerciaux seraient économiquement plus efficaces et socialement plus justes.

QUELLES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES?

Les adversaires de l'initiative ne parlent que de PME, voire de très petites entreprises, pour agiter l'épouvantail des pertes d'emploi. En réalité, nombre d'entreprises qui pratiquent des salaires en dessous de CHF 23.- de l'heure sont des grandes entreprises, voire des multinationales, qui pourraient largement se permettre de mieux payer leur personnel, dans les secteurs du nettoyage, de l'hôtellerie, des blanchisseries, du commerce de détail, des services à la personne, des agences intérimaires, etc.

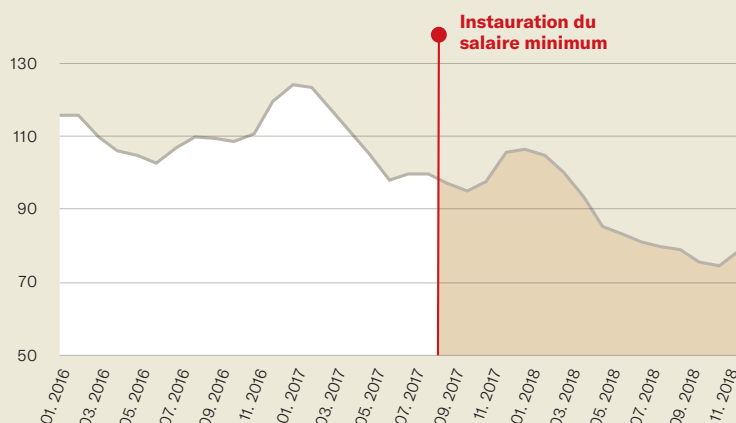
Quant aux petites entreprises, elles profitent des effets positifs sur l'ensemble de l'économie. Ni à Neuchâtel, ni nulle part ailleurs, on n'a constaté des vagues de fermetures ou de délocalisations suite à l'introduction d'un salaire minimum légal.

UNE MESURE D'ACCOMPA- GNEMENT QUI RENFORCE LE DISPOSITIF GENEVOIS

Grâce aux syndicats et à l'instauration de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), Genève figure parmi les cantons qui contrôlent le mieux le marché du travail et sanctionnent le plus les patrons indécents qui ne respectent pas les salaires minimums. Genève dispose aussi d'un tissu de conventions collectives et de contrats-types de travail plus dense qu'ailleurs en Suisse. Mais ce dispositif de protections salariales, dont l'État et les associations patronales se vantent par ailleurs, n'est pas suffisant pour éviter la sous-enchère dans les secteurs où il n'existe aucun plancher salarial. Un salaire minimum cantonal comblera cette importante lacune du contrôle du marché du travail.

Le salaire minimum n'a pas fait augmenter le chômage à Neuchâtel

Indice, août 2017 = 100. Source: SECO



Pour l'égalité des droits et la protection des salaires

NON À L'ABOLITION DE LA LIBRE-CIRCULATION ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'initiative de l'UDC dite « pour une immigration modérée (initiative de limitation) » veut mettre un terme à la libre-circulation des personnes. Alors qu'elle prétend protéger ainsi la population de tous les maux, cette initiative n'a en fait qu'un seul objectif: diviser les travailleurs-euses et les exposer à encore plus de dumping.

Car l'UDC ne veut pas moins d'immigré-e-s, elle veut moins de droits pour les immigré-e-s. La suppression de la libre-circulation aura pour effet de précariser leur droit au séjour et de réduire leurs droits sociaux. Avec une conséquence immédiate: la réduction de leur capacité individuelle et collective à résister à la sous-enchère salariale. Avec la précarisation de milliers de travailleurs-euses en Suisse, c'est la position de l'ensemble des salarié-e-s qui s'affaiblit face aux abus patronaux.

Exploiter sans limites? Non!

La fin de la libre-circulation, ce serait aussi la fin des mesures d'accompagnement, qui permettent d'étendre les conventions collectives de travail de manière facilitée

ou d'édicter des salaires minimums en cas de sous-enchère abusive et répétée, d'instaurer des contrôles dans les entreprises et de sanctionner les employeurs fautifs. C'est là le véritable objectif de l'UDC: supprimer les conventions collectives et les salaires minimums lorsqu'ils existent, et créer un marché du travail totalement libéralisé, sans

plus aucune entrave à l'exploitation de tou-te-s les travailleurs-euses, qu'ils-elles soient suisses, immigré-e-s, résident-e-s ou frontaliers-ères.

Le 27 septembre, il faut refuser cette attaque contre les droits des travailleurs-euses en Suisse, en votant NON à l'initiative « de limitation ».

UNE INITIATIVE CONTRE LES FEMMES

Moins de conventions collectives et de salaires minimums obligatoires, c'est la porte ouverte à plus d'inégalités salariales au détriment des femmes.

La précarisation du droit au séjour, c'est aussi le risque de renvoyer des milliers de femmes vers la clandestinité, et les formes d'exploitation et de violence les plus dures.

Le 27 septembre, répondons NON à cette attaque contre les droits des femmes.



Le chantier du nouveau dépôt TPG d'En Chardon, où les abus n'auraient jamais pu être découverts ni sanctionnés sans les mesures d'accompagnement.

L'INITIATIVE UDC, UNE FAUSSE RÉPONSE...

Au chômage

L'abolition de la libre-circulation ni ne fera diminuer le chômage, ni ne protégera les salarié-e-s contre les licenciements. Les patrons qui engagent à bas prix, et ceux qui licencient les travailleurs-euses âgé-e-s pour les remplacer par des plus jeunes continueront à le faire tant qu'on n'aura pas renforcé, d'une part, les protections légales contre les licenciements et, de l'autre, la protection des salaires d'autre part, comme le propose l'initiative syndicale sur le salaire minimum.

À la crise économique

Le prétendu « contrôle de l'immigration » ne changera strictement rien à la crise économique. Mais

la suppression des mécanismes de protection des salaires va au contraire provoquer une chute de ces derniers et entraîner l'économie dans une spirale infernale encore plus dramatique pour l'ensemble de la population.

À la pénurie de logements

La pénurie de logements et la cherté des loyers résultent de la spéculation immobilière et de l'appétit insatiable des promoteurs et grands propriétaires. Abolir la libre-circulation et la remplacer par des contingents n'y changera absolument rien.

Quant à la surcharge des infrastructures et des moyens de transport,

elle résulte de décennies de privatisations et de politiques d'austérité imposées par la droite.

Au financement des assurances sociales

Si les immigré-e-s sont surreprésenté-e-s dans les assurances sociales, c'est parce qu'ils-elles exercent des métiers plus risqués et moins bien rémunérés. Mais ils-elles contribuent également largement au financement de ces assurances, qui en ont grand besoin.

À la dégradation de l'environnement

L'immigration n'est pas responsable de la dégradation de l'environnement et du réchauffement

climatique. Ce sont les modes de production orientés sur la maximisation des profits à court terme qui le sont.

Ce journal est édité par le comité unitaire Protégeons les salaires, pas les frontières.

Il est composé par: Communauté genevoise d'action syndicale (APC, ASEB, AvenirSocial, GaraNto, H&GU, kapers, New Wood, SIT, SSM, SSP, SSPM, SYNA, syndicom, Transfair, UNIA, USDAM), Parti socialiste genevois, Les Verts genevois, Ensemble à Gauche (solidaritéS, DAL), Parti du Travail, Stop Exclusion, Collectif genevois de la Grève féministe, Collectif Grève pour l'avenir (climat), Jeunesse socialiste, Association des juristes progressistes, Jeunes Vert-e-s.

Contact

CGAS, Rue Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève
www.cgas.ch
info@cgas.ch